



**OBJET**

**CS2023-036**

-

**APPROBATION  
D'AVENANT DE SOUS-  
TRAITANT 1<sup>ER</sup> RANG**

-

**MARCHE N°2023-01**

-

**TRAVAUX DE  
RENOUVELLEMENT AEP  
DES RESEAUX DU  
SYNDICAT**

-

**INTERCONNEXION  
LIGNIERES ORGERES – LA  
PALLU**

-

**SAS STPO**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 11

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR GUILMEAU HENRI

MR LECOURT JEAN-LUC

MR GERARD MICHEL

MR BAYEL JEAN-CLAUDE

MR LEBLANC SYLVAIN

MR CHAUVEAU DAVY

MR GESLAIN DENIS

MR DUPLAINE LOIC

MME CONNEAU MARIE

MR DAVOUST DOMINIQUE

MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés :

MR MAUNOURY REMY

MR ESNALT MARCEL

MR HARTOUT PETER

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du 12 décembre 2023  
Convocation du : 30 novembre 2023**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 053-200044568-20231212-CS2023\_036-DE



Monsieur le Président,

Expose que l'entreprise CANAQUEST (72) titulaire du marché de travaux de « TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT AEP DES RESEAUX DU SYNDICAT - PROGRAMME 2023 – Interconnexion Lignièrès-Orgères – La Pallu. Tronçon La Pallu bourg à la Croix Cahin » va devoir avoir recours à l'entreprise ci-après pour exécuter des prestations suivantes :

- Travaux de réfections de tranchées sous chaussée à LA PALLU (53) (selon permission de voirie du n°2023-DI-DRR-ATD-PERM-408-173 du 29/06/2023)

qu'elle ne peut assurer elle-même :

SAS SOCIETE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST  
43 BOULEVARD AMPERE  
BP 22053  
53020 LAVAL

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'acte spécial, Accepte le sous-traitant ci-dessus énoncé et agréé les conditions de paiement à savoir règlement direct au sous-traitant.

Le montant convenu, alloué dans le marché concernant la dépense :

« Finition de chaussée »

est de 8 533.00 € HT.

En conséquence, tout montant supérieur sera déduit du montant global du dit marché.

Et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de sous-traitance correspondant qui n'impacte pas le montant initial du marché.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 décembre 2023.



Le Président,  
J.-L. LECOURT